

I Introduction

Quels que soient les éléments retenus pour caractériser la seconde moitié du 20^e siècle, la libération de la puissance de l'atome figurera certes parmi les plus importants. Cette puissance fut démontrée vers le milieu du siècle. Il ne peut y avoir de retour en arrière : l'énergie atomique accompagnera désormais l'homme.

Il est notoire qu'on peut libérer de l'énergie en désintégrant l'atome, soit subitement par une explosion, soit graduellement dans un réacteur nucléaire doté de mécanismes permettant de contrôler la vitesse de la réaction en chaîne. Les dispositifs explosifs nucléaires ne sont pas particulièrement faciles à fabriquer, pas plus d'ailleurs que les réacteurs nucléaires, mais l'on s'est toujours inquiété, à juste titre d'ailleurs, que les réacteurs ne servent dans le développement de dispositifs explosifs nucléaires et, par conséquent, qu'ils ne mènent à la prolifération des armes nucléaires. Depuis que l'énergie nucléaire a prouvé sa viabilité, nombre de gouvernements et d'individus cherchent des moyens de mettre à contribution l'énergie de l'atome tout en empêchant la prolifération des armes nucléaires.

On a beaucoup écrit sur la prolifération et la non-prolifération nucléaires depuis la première mise à feu d'un dispositif explosif nucléaire en 1945. Ce document n'a d'autre prétention que d'offrir un bref résumé des principaux événements. L'histoire de la non-prolifération est évidemment centrée sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (T.N.P.) (1968-1970). L'établissement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (l'A.I.E.A. ou « l'Agence »), en 1957, revêt également une très grande importance, puisqu'il s'agit de l'organisme international responsable des inspections sur le terrain et des mesures de garantie qui aident les États membres à prouver qu'aucune matière nucléaire provenant d'installations nucléaires assujetties à des garanties n'est détournée à des fins non pacifiques. Outre ces efforts internationaux, de nombreux pays qui exportent des matières, du matériel ou de la technologie liés au nucléaire se sont donné des politiques nationales à cet égard. L'objectif du présent document est de faire l'historique de la politique canadienne de non-prolifération depuis 1945 et d'en